



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

femmes

Question écrite n° 107897

## Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite interroger M. le garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet des conditions de garde à vue et d'incarcération pour les femmes. Les commissariats et centres de détention doivent prendre des mesures spécifiques pour s'assurer que les femmes seront détenues dans le respect de leur dignité. Quelles sont les dispositions médicales et hygiéniques envisagées, de telle sorte que les détenues puissent accéder aux mêmes soins que ceux qu'elles ont lorsqu'elles sont en liberté. La contraception, la grossesse, l'accès aux soins gynécologiques sont autant de problèmes spécifiques mais essentiels pour les femmes. Il aimerait donc connaître la politique du Gouvernement pour que la détention des femmes soit compatible avec leur dignité.

## Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt qu'il porte aux conditions de détention des femmes et notamment au respect de leur dignité. Les conditions de détention des femmes sont suivies avec attention par les services de l'administration pénitentiaire dans le strict respect des règles pénitentiaires européennes (RPE) qui constituent les références sur lesquelles s'appuie la politique pénitentiaire. La réglementation et les pratiques professionnelles prévoient une prise en charge adaptée dans les établissements pénitentiaires qui gèrent ce type de population, dans l'esprit des règles 34-1 à 34-3 des RPE, visant spécifiquement les détenues. Les besoins des femmes sont pris en compte à plusieurs niveaux : physique, professionnel, médical, social et psychologique, pendant le temps de l'exécution de leur peine. Les besoins particuliers des femmes couvrent des aspects très divers, elles peuvent notamment accoucher hors de prison dans des conditions normales. Le nombre de femmes écrouées au 1er janvier 2007 était de 2 240, représentant une proportion de 3,7 % de la population pénale en France, chiffre qui est l'un des plus faibles sur le plan européen.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 107897

**Rubrique :** Système pénitentiaire

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 octobre 2006, page 10986

**Réponse publiée le :** 1er mai 2007, page 4154